



Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

Délibération n°2023-124

Thème :
Commande Publique

Objet :
Avenants n°1 aux marchés de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Lots n°1, 11, 12 et 14

Pôle :
Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

Absents excusés :

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL, Vincent FAUBERT.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : M. Jean Pierre PIC

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-4 ;
- VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-9 ;
- VU** la délibération n°2022-34 du 12 avril 2022 attribuant les marchés de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave et notamment les lots n°1 (Terrassement – Voirie et Réseaux Divers – Paroi clouée), n°11 (Plomberie - Chauffage –

Sanitaire - VMC), n°12(Electricité courants forts et faibles), et n°14 (Isolation thermique extérieure) ;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution des travaux, est apparue la nécessité de procéder à des modifications des prestations entraînant des moins-values et plus-values aux montants initiaux des marchés ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer par avenants les modifications des prestations attribuées aux entreprises : SEDE FIAT pour le lot n°1, SAS LAVIGNA pour le lot n°11, CIMELEC pour le lot n°12 et REVEL pour le lot n°14 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les termes des avenants ci-joints annexés ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

04 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : **04 DEC. 2023**

Date de Transmission en Préfecture :

04 DEC. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_124-DE
Reçu le 04/12/2023

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE

AVENANT N°1

**POUR MODIFICATION PRESTATIONS LOT N°1 (Terrassement – Voirie et Réseaux
Divers – Paroi clouée)**

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

EI :

La SARL SE ENTREPRISE FIAT, sis 37 impasse des chevreuils, La Poyat, 38520 ORNON – SIRET : 344 074 877 00012

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A -Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Lot n°1 : Terrassement – Voirie et Réseaux Divers – Paroi clouée

Notifié le : 10 juin 2022

B - Objet de l'avenant

Modification des prestations demandée par le maître d'ouvrage : mise en place d'une glissière de sécurité avec lisse piéton au-dessus de l'enrochement aval de la cour de service.

C – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière en plus-value sur le montant du marché.

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	:	369 303,98 € HT soit 443 164,78 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 12 635,00 € HT soit 15 162,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	381 938,98€ HT soit 458 326,78 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 3,42 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signatures

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_124-DE
Reçu le 04/12/2023

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE

AVENANT N°1
**POUR MODIFICATION PRESTATIONS LOT N°11 (PLOMBERIE-CHAUFFAGE-
SANITAIRE-VMC)**

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

EI :

L'entreprise SAS LAVIGNA, sis ZA Le Guillermin - 05660 SAINT-CREPIN - SIRET 331 036 269 00024.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A -Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Lot n°11 : Plomberie – Chauffage – Sanitaire – VMC.

Notifié le : 28 avril 2022

B - Objet de l'avenant

Il apparaît nécessaire de procéder à une mise en place obligatoire des descentes d'eaux pluviales intérieures dans travée 5, travaux non prévus dans le marché initial.

C – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière en plus-value sur le montant du marché.

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	:	184 085,48 € HT soit 220 902,58 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 499,80 € HT soit 599 ,76 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	184 585,28 HT soit 221 502,34 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 0,27 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signatures

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_124-DE
Reçu le 04/12/2023

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE

AVENANT N°1
POUR MODIFICATION PRESTATIONS
LOT N°12 (Electricité courants forts et faibles)

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

EI :

La SARL CIMELEC, sise Rue Bermond Gonnet, 05100 Briançon – SIRET : 31280076600014

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A -Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Lot n°12 : Electricité courants forts et faibles

Notifié le : 28 avril 2022

B - Objet de l'avenant

il apparaît nécessaire de procéder à la pose des câbles d'alimentation en électricité car leur longueur dépasse celle prévue dans le forfait de raccordement d'ENEDIS.

C – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière en moins-value sur le montant du marché.

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	:	65 618,10 € HT soit 78 741,72 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 2 079,86 € HT soit 2 495,83 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	67 697,96 € HT soit 81 237,55 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 3,17 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signatures

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_124-DE
Reçu le 04/12/2023

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR
LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GRAVE

AVENANT N°1
POUR MODIFICATION PRESTATIONS LOT N°14 (ISOLATION THERMIQUE
EXTÉRIEURE)

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

EI :

L'entreprise SAS REVEL, sis Z.A. Le clot Jouffrey, 1 rue des arts - 05330 SAINT-CHAFFREY - SIRET 481 766 616 000 33.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A -Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave – Lot n°11 : Plomberie – Chauffage – Sanitaire – VMC.

Notifié le : 3 juin 2022

B - Objet de l'avenant

Modification des prestations demandée par le maître d'ouvrage : remplacer l'isolant en fibre de bois (sans avis technique valable à + de 900m d'altitude) par un isolant en laine de roche sous avis technique valide.

C – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière en moins-value sur le montant du marché.

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	:	59 197,25 € HT soit	71 036,70 € TTC
Montant avenant n°1	:	- 2 513,28 € HT soit	- 3 015,94 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	56 683,97 HT soit	68 020,76 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : - 4,25 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signatures

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Arnaud MURGIA